



Rapport d'activité 2023

Pôle Protection de l'enfance
Service UVMEP
Unité de Visite Médiatisée
Enfant Parent



2023

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



SOMMAIRE

PRESENTATION

- 1. L'Asfad**
- 2. Présentation du pôle et du service**

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE ET CHIFFRES CLES

- 1. Synthèse**
- 2. Chiffres clés**

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

- 1. File active et public**
- 2. Modes d'intervention**
- 3. Evènements marquants 2023**
- 4. Ressources de l'équipe**

PERSPECTIVES 2024

1. L'Asfad

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés 2023 :

- 175 personnes en CDI au 31/12
- 53 CDDI chantier d'insertion au 31/12/23
- Budget 2023 : 12 556 704 €
- 17 administrateur·rices bénévoles au Conseil d'administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2023

1.2. La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discrimination a sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. Présentation du pôle et du service

2.1 Le pôle protection de l'enfance

Le pôle protection de l'enfance synthétise des enjeux de parentalité, de prévention, de protection de l'enfant, et d'insertion au service des familles et des enfants vulnérables. Il compte deux établissements accueillant des personnes 24h/24 et 365 jours/an ainsi qu'un service :

- Le centre parental, Ti an Ere (*Maison du lien* en breton), ouvert en 1993 qui peut accueillir 21 ménages avec enfant.s ;
- Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA), Ti Ar Bed (*Maison du monde* en breton) ouvert en 2018 qui accueille aujourd'hui 45 jeunes ;
- L'unité de visites médiatisées enfants-parents (UVMEP) ouverte en avril 2010 à Rennes, avec une antenne créée en 2017 à Vitré.

Les données clés du pôle Protection de l'enfance pour 2023 :

- 41 salarié·e·s en CDI
- 2 salarié·e·s CDD de plus de 1 mois
- 1 stagiaire accueilli·e
- Budget 2023 : 2 638 000 €
- Financeurs : Conseil départemental, Agence régionale de santé, services de l'État, FAS,...

- Administrateur-rices du Pôle : Marie-Christine Noblanc, Jacques Ferlicot, Marc Rouzeau et Evelyne Lussot :
- Membres du conseil de pôle :
 - Jacques Ferlicot et Evelyne Lussot : administrateur-rices délégué-e-s du pôle
 - Magali Larno, Amélie Gasc et Sarah Placé : responsables de service
 - Morgane Sauvée, Yolande Alix, Arnaud Sacré, Manon Joly : salarié-e-s
 - Sandra Thomas : directrice du pôle
- Extension du nombre de créneaux disponibles à l'UVMEP en septembre 2023.

2.2 Les missions de l'UVMEP

Le service UVMEP, créé en 2017 dans sa forme actuelle, avec des locaux et une équipe dédiée, est un service intervenant sur décision exclusive du Juge des enfants, pour médiatiser des rencontres entre des parents et des enfants confiés à la protection de l'enfance. Ce service permet aux enfants de rencontrer leur parent dans un espace tiers, pour une période donnée et transitoire. La présence d'un tiers pendant ces rencontres vise à les sécuriser, observer la relation et évaluer le lien entre le parent et son enfant. Il n'est pas un service d'accompagnement à la parentalité mais d'un service de protection de l'enfance.



Le service propose des visites à deux fréquences différentes : une visite toutes les 4 semaines ou une visite toutes les 2 semaines, à Rennes (mercredi, vendredi ou samedi) ou à Vitré (mercredi).

Les raisons initiales de la séparation des enfants de leur(s) parent(s) sont les suivantes¹ :

- Rupture de liens
- Inceste / violences sexuelles
- Climat incestueux
- Carences éducatives
- Maltraitements physiques
- Violences conjugales
- Problématique d'addiction d'un parent
- Troubles psychiatriques d'un parent
- Violences psychologiques

La mise en place de visites médiatisées vise plusieurs objectifs :

- La reprise de lien lorsqu'il a été rompu ;
- Le maintien du lien dans un contexte de séparation ;
- L'évaluation du lien dans un contexte contraint et sécurisé.

L'équipe de l'UVMEP a évolué au cours de l'année 2023 :

Fonction	Janvier – août 2023	Septembre – décembre 2023
Directrice de pôle	Nelly Bouin	Sandra Thomas
Responsable de service	Amélie Gasc 0.20 ETP	Sarah Placé 0.80 ETP
Assistante secrétaire	Fabienne Le marchand 0.10 ETP	<i>Poste en recrutement 0.70 ETP</i>
Psychologue	Romane Faucillon 0.15 ETP	Romane Faucillon 0.80 ETP
Travailleur-r-ses sociales / médiateur-ice-s	Virginie Joly 0.75 ETP Manon Joly 0.75 ETP Angie Thébault 0.75 ETP Anaïs Sueur 0.75 ETP Amandine Dutocq 0.75 ETP	Virginie Joly 1 ETP Manon Joly 1 ETP Angie Thébault 1 ETP Anaïs Sueur 1 ETP Gwendal Bechu 1 ETP <i>Travailleur social - en recrutement 1 ETP</i>

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE ET CHIFFRES CLES

1. Synthèse du rapport d'activité

La capacité de l'UVMEP a évolué en cours d'année, afin de répondre aux besoins des familles et de réduire les délais d'attente :

¹ Ces motifs sont listés de manière aléatoire.

- Passage de la capacité d'accueil d'un potentiel de 110 à **180 à Rennes sur un roulement de 4 semaines** ;
- Maintien d'une capacité de 6 créneaux hebdomadaires à Vitré, soit **24 créneaux sur un roulement de 4 semaines**.

Une même famille peut mobiliser plusieurs créneaux en fonction de sa fréquence de visite (mensuelle ou bimensuelle).

Ainsi la capacité de l'UVMEP est passée de 20 à 24 créneaux de visites médiatisées hebdomadaires soit 640 à 768 créneaux au total de janvier à septembre 2023 (8 mois), à 43 créneaux de visites médiatisées hebdomadaires soit 731 créneaux de septembre à décembre 2023 (4 mois).

Capacité totale de l'UVMEP en 2023 : 1 371 créneaux.

Capacité totale en 2024 : 2 064 créneaux de visites médiatisées.

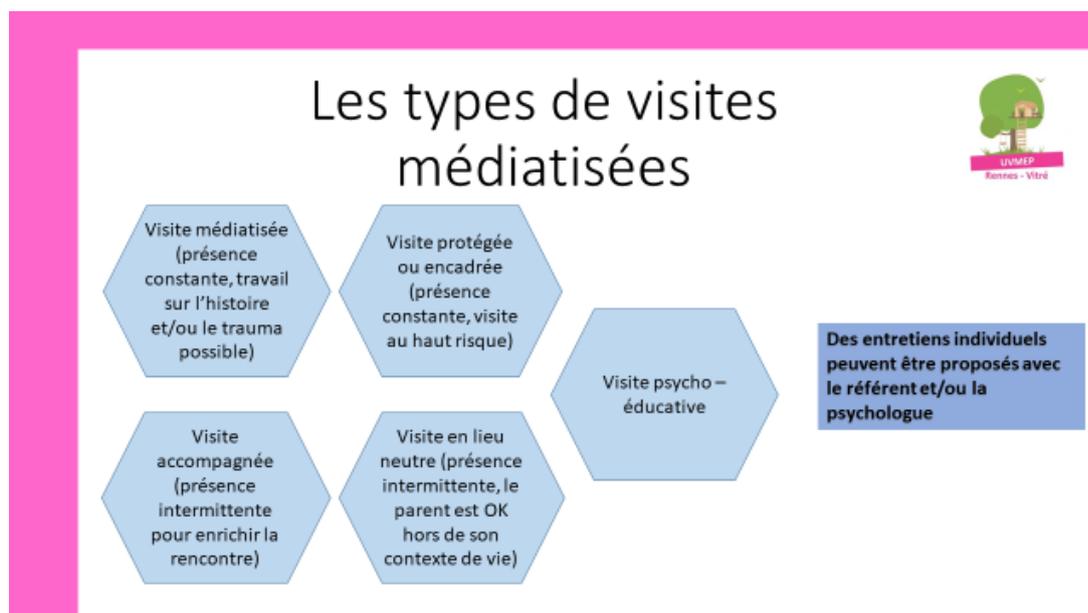
2. Les chiffres clés

Nombre de personnes accueillies par le service	64 mesures accompagnées, soit : - 72 parents - 89 enfants
Typologie du public	Parents seul + 1 enfant : 37 Parent seul + 2 enfants : 16 Parent seul + 3 enfants : 2 Couple + 1 enfant : 3 Couple + 2 enfants : 5
Âge des enfants	Moyenne d'âge des enfants : 9,7 ans Moins de 3 ans : 5 enfants 3-11 ans : 48 enfants 12-17 ans : 23 enfants
<i>Nombre de visites médiatisées programmées en 2023</i>	622
Nombre de demandes d'admission reçues en 2023	38
Nombre de situations caduques en 2023	8
Nombre de situations actives en attente fin 2023	24

1. File active 2023 et public

<p>Nombre de mesures accompagnées en 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dont fins de prise en charge en 2023 • Dont accompagnées toute l'année 2023 • Dont admissions en 2023 	<p>64</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 • 27 • 18
<p>Nombre d'enfants accompagnés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filles • Garçons • 0 à 3 ans • 4 à 11 ans • 12 à 18 ans 	<p>89</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 % • 60 % • 5 % • 56 % • 34 %
<p>Nombre de parents accompagnés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mère seule • Père seul • Couple 	<p>72</p> <ul style="list-style-type: none"> • 27, soit 37.5 % • 29 soit 32.5 % • 8 soit 22 %
<p>Configurations familiales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mère + 1 • Mère + 2 • Mère + 3 • Père + 1 • Père + 2 • Couple + 1 • Couple + 2 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 • 9 • 2 • 22 • 7 • 3 • 5
<p>Partenaires orienteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • CDAS Rennes • CDAS Rennes Métropole • CDAS départementaux (dont Vitré) • APASE • Autre 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 • 6 • 28 (dont 10 Vitré) • 12 • 2

2. Types d'interventions



Le nombre de visites médiatisées en 2023	
<ul style="list-style-type: none"> • Programmées • Effectuées • Annulées 	<p>622</p> <p>451</p> <p>171</p>
Rythme des visites	
<ul style="list-style-type: none"> • Bi mensuel • Mensuel 	<p>24 mesures</p> <p>39 mesures</p>
Les raisons de l'annulation des visites médiatisées	
<ul style="list-style-type: none"> • À la demande du parent • À la demande de l'enfant • À la demande des services • Non renseigné 	<p>69</p> <p>14</p> <p>12</p> <p>76</p>
Entretiens individuels réalisés	110
<ul style="list-style-type: none"> • Enfants • Parents 	<ul style="list-style-type: none"> • 45 • 65
Lieux des visites	
<ul style="list-style-type: none"> • Rennes • Vitré 	<p>48 mesures</p> <p>16 mesures</p>
Accompagnements avant 2020	9
<ul style="list-style-type: none"> • Le plus ancien 	Depuis 2013, soit durée de 10 ans
Accompagnements après 2020	54
Durée moyenne de l'accompagnement pour les fins de prise en charge 2023	2,4 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement le plus long • Accompagnement le plus court 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 ans • 1 mois
Fin de prise en charge en 2023	20
<ul style="list-style-type: none"> • Refus/absence du parent • Refus de l'enfant • Majorité de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 • 1 • 1

• Restriction de droits	• 3
• Ouvertures de droits	• 4

Les interventions avec la psychologue (présence renforcée à partir de septembre 2023)

Instance de participation	Janvier-août	Septembre-décembre	Total
Présence lors des présentations des situations par les partenaires	16	8	24
Présence lors des coordinations	5	5	10
Présence en réunions extérieures	0	4	4
Entretien individuel avec des parents ou des enfants	1	14	15
Présence lors des admissions	0	6	6
Présence en visite médiatisée	0	12	12

L'augmentation du temps de la psychologue présente les avantages suivants :

- Éclairage théorique pour les situations individuelles ;
- Croisement des analyses ;
- Soutien individuel pour les parents ou les enfants en demande ;
- Proposition de temps cliniques thématiques.

Les situations particulières



En cours d'accompagnement, des situations particulières peuvent nous amener à échanger avec le service prescripteur et déboucher sur une suspension ou un arrêt des visites :

- 3 absences consécutives du parent
- Comportement inadapté du parent
- Révélations de l'enfant
- Refus de l'enfant de voir son parent
- Signes importants d'insécurité de l'enfant

Les événements dans la vie quotidienne de l'enfant ou du parent nous sont nécessaires dans l'accompagnement de la famille, par exemple :

- Manifestations avant ou après les visites
- Changement de lieu d'accueil
- Naissance d'un petit frère ou d'une petite sœur
- Démarches et échéances juridiques (JAF, appel...)
- Difficultés scolaires, relations aux pairs, apprentissages
- Événements dans la vie du parent
- ...

3. Événements marquants 2023

Mise en œuvre d'un logiciel de suivi des situations

Nous utilisons un nouveau logiciel adapté à notre activité : conforme aux principes de la RGPD, il permet d'organiser les visites médiatisées et de suivre l'activité. L'année 2023 a permis de s'approprier ses différentes fonctionnalités.

Extension de l'UVMEP

Compte tenu du nombre de demandes (40 demandes sur liste d'attente) et des délais de mise en œuvre (jusqu'à 2 ans), qui mettaient en péril des situations familiales déjà complexes avec ruptures de lien entre des enfants et leurs parents, le Conseil départemental a autorisé une extension du service en septembre 2023.

L'objectif principal de cette extension est d'augmenter le nombre de créneaux de visites et de réduire les délais d'admission. Les moyens accordés visent un renforcement des ressources humaines et le déménagement dans de nouveaux locaux pour mobiliser davantage de salles de visite à Rennes :

- Travaux d'aménagement au 146D rue de Lorient, afin de créer quatre salles de visite, deux salles d'attente, une cuisine séparée, davantage de bureaux pour l'équipe ;
- Augmentation des postes de travailleur·r-ses sociales, passant de 3.75 ETP à 6 ETP ;
- Augmentation du poste de la psychologue de 0.15 ETP à 0.80 ETP ;
- Augmentation du poste de secrétaire de 0.10 ETP à 0.70 ETP ;
- Augmentation du poste de responsable de service de 0.20 ETP à 0.80 ETP.

Travail sur le nouveau projet

L'année a été marquée par les travaux de réécriture du projet de service de l'UVMEP : ateliers collectif avec les autres structures du pôle protection de l'enfance et réunions spécifiques sur le projet d'extension du service. La réorganisation du service pour dégager 204 créneaux théoriques sur un roulement de 4 semaines a nécessité de repenser les plannings des salarié·e-s, ainsi que les jours et horaires des visites. Les visites, adaptées aux disponibilités des enfants et des parents, se concentrent sur les mercredis et samedis, avec également des possibilités le vendredi.

4. Formations et ressources de l'équipe

Analyse des pratiques :

L'équipe bénéficie d'analyse de pratique avec une psychologue clinicienne (5 séances de 3h en 2023) afin de renforcer sa réflexion et l'analyse de ses pratiques professionnelles.

Formations :

En mars 2023, nous avons assisté à un webinaire sur la protection de l'enfance. Nous avons bénéficié de deux formations collectives de grande qualité :

- Une formation de 2 jours sur les écrits professionnels en juin avec l'équipe de Ti Ar Bed.
- Une formation de 2 jours en novembre avec Catherine Sellenet sur les visites médiatisées. Catherine Sellenet est spécialiste de ce type d'intervention et nous a apporté des nouveaux outils, un éclairage théorique sur nos pratiques professionnels, sur le public accueilli et sur les enjeux des rencontres entre les parents et les enfants séparés.

Une collègue a participé à une formation transversale à l'Asfad sur la gestion des émotions.

Enfin, nous avons participé à une journée d'échange lors du passage de la Caravane de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, initiative de l'Association BeBraveFrance et de Arnaud Gallais, membre de la CIIVISE.

PERSPECTIVES 2024

Déménagement

En mars 2024, nous avons intégré nos nouveaux locaux au 146D rue de Lorient. L'aménagement des quatre salles de visites permet d'augmenter les admissions. Les salles sont aménagées au plus près des besoins des enfants, avec notamment deux salles spécifiques : une pour les tous petits et une pour les adolescents.

Montée en charge de la file active

L'extension de l'UVMEP a pour objectif d'augmenter le nombre de mesures en accompagnement. Aussi, nous poursuivons en 2024 la montée en charge de la file active : en avril 2024, 22 nouvelles admissions sont en cours.

Le renforcement du pilotage et la structuration du service sont des préalables à une mise en œuvre efficace de l'extension : débuté en 2023, le travail sur ces deux dimensions se poursuit en 2024. L'équipe adapte ses pratiques et accueille de nouveaux collègues, dans des nouveaux locaux.

Consolidation des procédures et du projet de service

La réorganisation du service se poursuit : finalisation du projet de service et élaboration d'un cahier des procédures. L'utilisation de notre logiciel de manière exclusive (avec abandon du papier) est également au programme de l'année 2024 afin de garantir la continuité de l'activité en cas d'absence et de fiabiliser le suivi d'activité.

Renforcement de la qualité de service

Une nouvelle formation avec Catherine Sellenet est prévue cette année 2024. Notre psychologue organise des séances thématiques pour renforcer les connaissances de l'équipe. Enfin, le partenariat s'accroît avec les services de justice ainsi qu'avec d'autres services (interne à l'Asfad et avec Ti Liam de la SEA35).